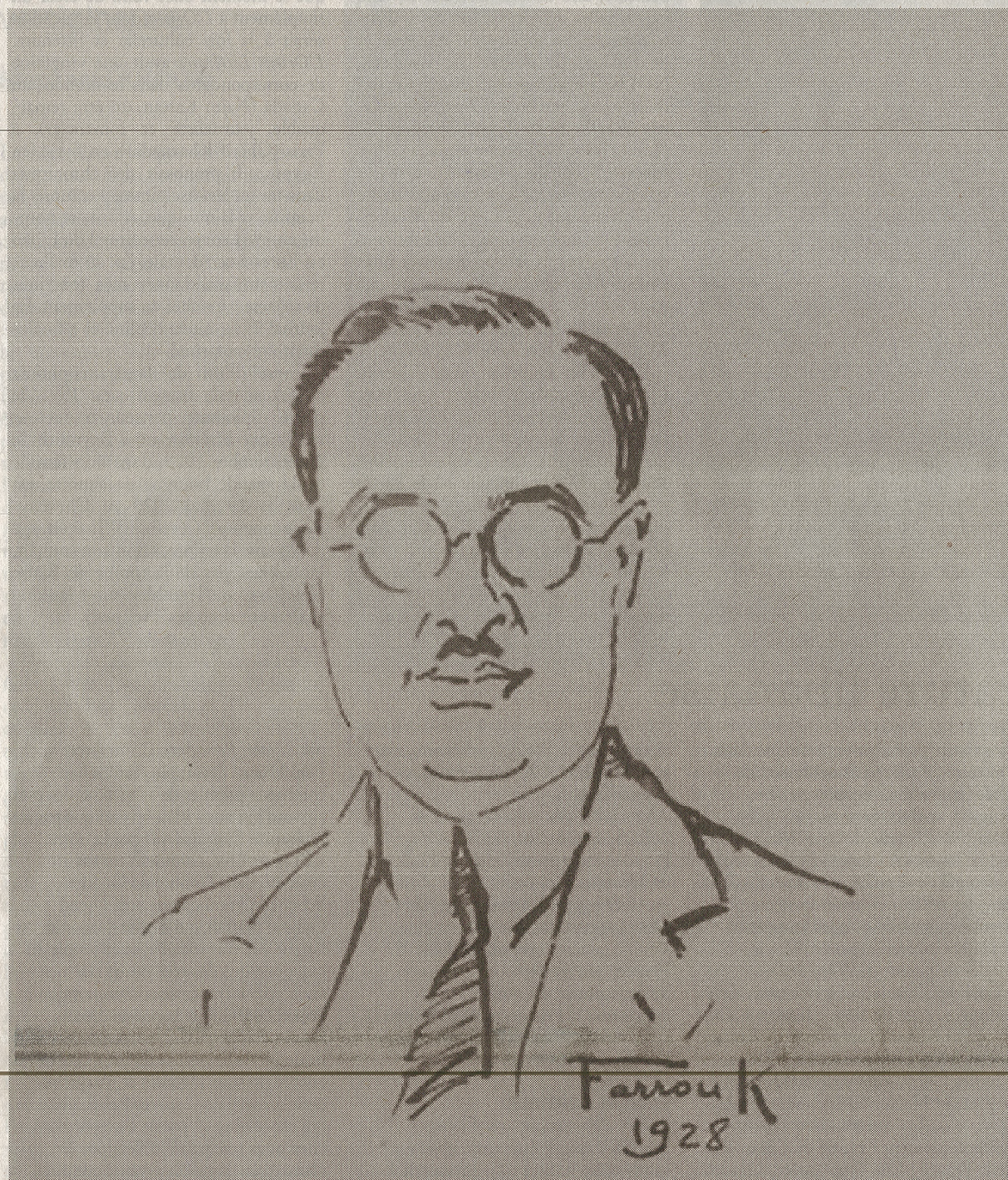


## PORTRAIT-IDÉES

# Michel Chiha, un phare qui attend d'être rallumé

À l'occasion du lancement du centenaire de « L'Orient-Le Jour », nous reproduisons ci-dessous l'intégralité de l'article paru le 10 janvier 2023 dans notre journal sur Michel Chiha, propriétaire et éditorialiste du « Jour » de 1937 à sa mort en 1954. Plutôt que d'un portrait vivant de l'homme, difficile à établir aujourd'hui en raison de la disparition des témoins – la dernière, sa fille Madeleine, veuve Pierre Helou, s'est éteinte il y a moins de deux mois –, on y retrouvera une ébauche de la dimension politique d'un personnage-clé qui s'était fixé comme mission de donner ses lettres de noblesse à la « formule » libanaise.



Portrait de Michel Chiha par Moustafa Faroukh. Image tirée de l'« Anthologie des écrits politiques et littéraires », publiée par la fondation Michel Chiha

Élie FAYAD

En ces temps de déchéance politique et morale, la République libanaise – ou ce qu'il en reste – s'est tardivement souvenue de l'homme qui s'était inlassablement efforcé, tout au long de sa vie, de lui donner un sens, une vocation, un message civilisationnel, après l'avoir, aux côtés de quelques autres, dotée d'une Constitution. Le 22 novembre dernier, date anniversaire d'une indépendance nominale acquise en 1943 mais que les Libanais, toutes confessions confondues, se sont appliqués année après année à rendre factice, LibanPost a émis, en coopération avec le ministère des Télécoms, un timbre commémoratif à l'effigie du grand Michel Chiha, homme d'État, journaliste, philosophe, économiste, écrivain, poète et... banquier, à une époque où l'énoncé de cette fonction ne suscitait de l'embarras chez personne.

Né le 8 septembre 1891 à Bmakine, près de Aley, dans une famille d'origine chaldéenne d'Irak, Chiha mourra relativement jeune, le 29 décembre 1954, il y a 68 ans. Ayant acquis en 1937 le journal *Le Jour*, fondé trois ans plus tôt, il aura cependant vécu assez longtemps pour être en mesure d'identifier, avec lucidité et profondeur, ce qui, dans le comportement de ses contemporains, notamment au sein de la classe politique, fragilisait peu à peu le jeune édifice étatique libanais. Dans ce cadre, il n'est guère surprenant de voir combien les constats sévères, les conclusions pessimistes qu'il livrait régulièrement dans ses éditoriaux des années trente, quarante et cinquante du siècle dernier, alors même que le Liban s'appretait à entrer dans ce qu'on a appelé son « âge d'or », sont aujourd'hui, à l'heure de son terrible déclin, d'une brûlante actualité.

## Une pensée moderne

Dans sa préface à l'*Anthologie des écrits politiques et littéraires* de Michel Chiha, publiée en 2018 par la fondation qui porte son nom, son neveu Michel el-Khoury, fils de l'ancien président Béchara el-Khoury (ce dernier avait épousé la sœur de Chiha, Laure), résume ainsi le credo de son oncle : « Le fond de sa pensée, son obsession presque restent attachés à la vocation du Liban. À ses yeux, le Liban, de par la mosaïque que constituent ses différentes communautés religieuses, a une mission à remplir, un message à délivrer au monde. Et cela pour une raison

simple, parce que le Liban doit servir d'exemple aux autres pays, même s'il lui arrive bien trop souvent d'oublier sa vocation. »

À l'occasion d'une table ronde organisée lors de la parution de cette anthologie, dans le cadre du Salon du livre français de Beyrouth tenu à l'automne 2018, les participants s'étaient employés à souligner la modernité de la pensée de Chiha et sa pertinence, non pas seulement dans une perspective d'explication historique, mais aussi comme un remède nécessaire aux maux chroniques dont souffre le pays du Cèdre. Quatre ans plus tard, le désastre libanais est tel, à tous les niveaux, que cette modernité, cette pertinence, cette urgence même s'en trouvent amplifiées. Le Liban n'en est plus à « oublier trop souvent » sa vocation, il lui a carrément tourné le dos. Et au sein de sa classe dirigeante, beaucoup tirent gloire de cet état de fait...

Le terrible échec des « printemps » libanais successifs, du 14 mars 2005 au 17 octobre 2019, en passant par la « révolte des déchets » de l'été 2015, a ressuscité les vieux démons du pays : les replis identitaires sont plus que jamais la règle, partout, d'Achrafieh à la banlieue sud de Beyrouth, de Tarik Jidid à Jounieh et ailleurs. Le moins qu'on puisse dire est que, par sa vision étriquée et populiste du jeu politique et constitutionnel, le mandat présidentiel qui s'est achevé à l'automne dernier n'a rien fait pour enrayer cette évolution. Il l'a au contraire encouragée de toutes ses forces. Aujourd'hui, au sein de chacune des communautés du pays, ils sont de plus en plus nombreux à être persuadés que les « droits » de leur communauté sont spoliés par les autres. Face à cette dérive mortelle, deux voies sont possibles : celle des idéologues qui veulent encore croire qu'en changeant les textes, on change la réalité, et celle de Michel Chiha, dont l'unique défaut est peut-être de se situer à des hauteurs quelque peu élitistes, loin des instincts grégaires de la « rue » chrétienne, sunnite, chiite ou druze ; mais qui, de ce fait, offre le remède le plus pacifique, le plus pragmatique, le plus civilisé et sûrement le plus efficace au mal libanais.

Ce qui frappe dans la vision de Chiha, c'est précisément son extrême modernité. Élaborée à une époque où le monde était livré aux idéologies les plus rigides et les plus meurtrières (la première moitié du siècle le plus sanglant de l'histoire), comment ne serait-elle pas pertinente dès lors que

les idéologies ont partout reculé ? Une illustration de cette modernité réside dans la définition que donne Chiha du Liban et des Libanais : « Ces hommes vivent sur le même sol et constituent une patrie, qui serait, telle qu'elle se présente, une gageure si la majorité de ces mêmes hommes ne la tenaient pas pour une nécessité », écrivait-il à la fin des années trente. C'est une présentation positive, pragmatique, presque terre à terre, faite à l'heure même où le nationalisme exacerbé menait une fois de plus l'Europe et le monde à la boucherie.

Ainsi, la vision de Michel Chiha est résolument libanaise sans être libaniste, originale sans être exclusive, bref, encore une fois, très moderne : « Nos problèmes, soulignait-il, ne sont pas toujours ceux de tout le monde. Appliquons donc à nos problèmes les méthodes qui conviennent. Et, pour notre sauvegarde, fuyons la séduction des doctrines contradictoires de ce temps. Notre pays, par sa structure, est différent de tous les autres. Cela, on l'ignore (ou on feint de l'ignorer) quand on transpose ici un peu follement les théories de l'Occident et de l'Orient. »

## Le confessionnalisme selon Chiha

On a dit de Michel Chiha qu'il fut le théoricien du confessionnalisme libanais. Cela est vrai. Si l'on porte un regard superficiel aux choses, on peut voir cela comme un archaïsme, un habit usé qu'il convient d'ôter au plus tôt pour être en mesure d'édifier un État digne de ce nom. Mais c'est faire injustice à Michel Chiha. D'abord parce que, pour être tout à fait honnête, il faut souligner aussi qu'il fut l'avocat de la lutte contre les excès du confessionnalisme. C'est bien lui qui a écrit cette phrase : « Tout ce que l'idée confessionnelle gagne, c'est la nation qui le perd. » Même si, par ailleurs, il disait aussi ceci : « Malgré beaucoup d'erreurs et d'abus, c'est le confessionnalisme qui a enseigné au Liban la tolérance (religieuse). »

Michel Chiha ne fut jamais opposé à une réforme du système : « Pour nous réformer, écrivait-il, commençons par renoncer à la confession en faveur du mérite à l'intérieur de l'administration. » Il est même allé plus loin : « Qu'au Liban, la représentation confessionnelle proportionnelle la plus stricte soit respectée à la Chambre des députés, c'est une chose très sage. Mais ailleurs, dans l'administration et partout ? Si chaque communauté, si tout ce peuple veut vivre une balance à la main, mettant un ministre en face d'un ministre et



Michel Chiha dans sa région de Aley. Photo tirée de l'« Anthologie des écrits politiques et littéraires », fondation Michel Chiha

un greffier en face d'un greffier (de nos jours, on dirait aussi un garde forestier en face d'un garde forestier), il faudra que tous nous donnions notre langue au chat. À ce prix, on mènerait finalement ce pays à des difficultés insolubles. »

Plus d'un demi-siècle après Chiha, un autre esprit visionnaire de ce pays, l'ancien ministre et ex-médiateur de l'ONU Ghassan Salamé, est allé dans le même sens en préconisant récemment une déconfessionnalisation progressive du pouvoir exécutif et de l'administration, couplée à un maintien des quotas confessionnels au Parlement. À l'exception des idéologues, tout le monde à peu près devrait pouvoir comprendre les causes de cette différenciation. En déconfessionnalisant les élections législatives, on place en effet les confessions au cœur des enjeux électoraux. C'est exactement ce qui se passe aux élections municipales, où l'équilibre confessionnel au sein des conseils municipaux devient la principale matière électorale imposée par les listes fortes en lieu et place de la politique de la ville. Il s'agit d'un chantage abject par lequel l'électeur est sommé de voter dans un sens déterminé, faute de quoi il assumerait la responsabilité du déséquilibre confessionnel.

On est là au cœur même de la pensée de Chiha, qui fonde sa démarche confessionnaliste sur un souci organisationnel de l'État et de ses institutions, jamais sur un discours identitaire qui fait de l'autre un ennemi potentiel ou au mieux un rival à éliminer ou à contenir. « Le Liban est un pays de minorités confessionnelles associées », disait-il. Et d'enchaîner : « Il s'agit de regrouper dans la communauté libanaise toutes les communautés libanaises. » Si, de ces minorités associées, nous n'avons, au final, pu tirer que des égoïsmes dissociés, ce n'est certainement pas à Michel Chiha qu'on doit le reprocher. Et, inversement, la pire injustice qu'on lui ferait est d'invoquer son nom, sa vision, pour justifier les politiques sectaires, étriquées, racistes et suicidaires de ceux qui nous assomment régulièrement avec les histoires de prérogatives et de conformité ou pas au pacte national.

Car enfin, sa démarche, outre qu'elle visait à l'efficacité au sein de l'État, était essentiellement destinée à consolider le vivre-ensemble, l'un des deux piliers de l'entité libanaise avec la liberté. Et c'est également dans l'esprit de renforcer le vivre-ensemble et la cohésion du Liban que Chiha se faisait, dès les années 1940, c'est-

à-dire avant tout le monde, l'avocat lucide du développement équilibré des régions libanaises, sans lequel il est illusoire de croire en l'émergence d'un État libanais rassembleur et en la possibilité de lutter un jour contre le clientélisme.

## La bonne gouvernance

Au-delà du confessionnalisme, la vision de Michel Chiha est celle d'un homme qui croit profondément dans les valeurs de la démocratie et de la bonne gouvernance. Dans son article intitulé « Sur la révision de la Constitution » (du 13 avril 1948) dans lequel il s'oppose à l'amendement permettant la réélection du président de la République (son propre beau-frère) pour un nouveau mandat, il écrit : « Nos institutions, nos lois organiques ne doivent pas seulement être une façade, un simulacre. Le gouvernement porte sur ce terrain d'immenses responsabilités. Les procédés que nous nous permettons à présent, nos successeurs se les permettront en les aggravant. » Cela se passe de commentaire...

Observateur assidu de la vie politique, il pouvait être féroce avec les politiciens. Comme par exemple dans cet éditorial du 18 janvier 1948, intitulé « Une voix dans le désert » : « La Chambre se réunit rarement, pour de courts moments, au cours desquels rien ne se produit qu'une suite de gestes on dirait stéréotypés. Ceux qui votent, pour ou contre, c'est à peine si on compte leurs voix. Rapidement, la lassitude gagne chacun (ou le souci de faire ailleurs quelque chose de plus sérieux) et chacun se détache et s'en va à la manière des feuilles d'automne... » De même, lorsqu'il évoque les mœurs corrompues de ses contemporains, comme en juillet 1945 (« Réformons-nous ») : « À des hommes qu'on a élevés dans l'idée que voler l'État, c'est être habile et se défendre, comment peut-on demander qu'ils aient le souci de l'intérêt général et qu'ils construisent la cité ? » s'interroge-t-il. Parfois, c'est le système politique libanais tout entier qui en prend pour son grade : « Nous sommes encore une fois un régime de dictature camouflée, de dictature jusqu'à un certain point oligarchique, parce que le pouvoir s'appuie d'abord sur les féodaux », écrivait-il en 1952, quelques mois avant la démission de Béchara el-Khoury.

Qu'à cela ne tienne, si une certaine gauche myope (fort heureusement, il existe des gauches qui ne le sont pas) continue jusqu'à nos jours de se méfier de Michel Chiha, c'est d'abord

parce qu'il était, de par sa situation familiale, son métier de banquier et sa défense acharnée de la libre entreprise, l'incarnation de cette République marchande tant honnie, rendu responsable de presque tous les maux du pays, alors même qu'elle fut la clé de sa prospérité à un moment donné de son histoire. Que l'État libanais se soit montré incapable de redistribuer les richesses et d'en faire profiter le plus grand nombre n'enlève rien à la réalité d'une bourgeoisie éclairée qui a donné au pays tant de talents individuels et a grandement contribué à l'épanouissement d'un modèle d'éducation, de culture et de raffinement sans égal dans toute la région et au-delà. Si ce modèle est certes resté confiné à une minorité de Libanais privilégiés, ce n'est guère à la pensée de Michel Chiha qu'il faut le reprocher, mais plutôt aux forces qui ont toujours tiré l'État libanais vers le bas, qu'elles soient de droite ou de gauche, chrétiennes ou musulmanes.

## La question palestinienne

Il reste à parler de la Palestine vue par Michel Chiha. S'il était un Libanais qui pouvait avoir d'excellentes raisons de s'opposer avec acharnement au projet sioniste, loin de tout esprit de surenchère, c'était bien lui. Comment, en effet, le théoricien des « minorités associées » au Liban pouvait-il accepter qu'à nos portes mêmes se développe l'idée contraire ? Il consacra des dizaines d'éditoriaux à cette question, faisant preuve quelquefois d'autant de férocité qu'avec les députés libanais. Ainsi, le 19 septembre 1947, fustigeant le plan de partage de la Palestine, il écrivait ceci : « Il se trouve qu'au sein de l'ONU, aucune nation n'est plus puissante que les États-Unis pour demander, au profit des Juifs, le partage en deux de l'État de New York... »

Il devait certes évoluer sur la question, sans toutefois revenir sur son opposition frontale au sionisme. Le 10 décembre 1952, il écrivait : « Nous prenons l'existence d'Israël pour un fait et il ne s'agit pas de jeter les Israéliens à la mer. » Et un peu plus tard, en février 1953 : « Si le sionisme reste à nos yeux un péril majeur et un des grands égarements du monde contemporain, nous ne saurions d'aucune façon admettre une justification morale ni politique de l'antisémitisme renaissant. »

Un homme à principes qui ne s'éloignait jamais des rives de la modération ; un humaniste qui n'oubliait jamais ses principes... Tel fut Michel Chiha.